

CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS DE L'ENFANT POUR LES 11-15ANS

La vie en collectivité est un apprentissage de la vie en SOCIÉTÉ. Elle implique l'acceptation d'un ensemble de RÈGLES DE VIE qui garantissent le RESPECT de soi, des autres - enfants et adultes.

LA LOI PROTÈGE ET SANCTIONNE.

Article 1^{er} : Les DROITS

J'ai le droit

Au respect de ma personne, mon intimité, mes origines, mes différences
De m'exprimer et d'être écouté
D'aider ou d'être aidé
A la confiance des autres

Article 2 : Les DEVOIRS

Je dois

Ecouter l'adulte et mes camarades
Demander l'intervention de l'adulte pour me protéger et/ou protéger un camarade
Prendre soin de moi avec une bonne hygiène corporelle et vestimentaire
Respecter les autres et être dans la bienveillance
Être poli, sincère et honnête
Respecter les règles données du groupe et de l'institution
Prendre part à la vie de l'établissement et respecter les horaires
Prendre soin de mes affaires, du matériel à disposition et de l'environnement.

Article 3 : Les INTERDITS

Je ne dois pas

Être violent physiquement et verbalement
Humilier un autre enfant
Avoir des relations sexuelles
Harceler physiquement, sexuellement ou moralement
Voler ou racketter
Fumer, boire de l'alcool ou me droguer
Avoir des objets dangereux
Lancer des projectiles.

Article 4 : Les REPONSES EDUCATIVES

◆ REPONSES EDUCATIVES :

Présentation des excuses
Aide à la réparation matérielle
Punition, TIG, suppression activités de loisirs
Information CSE
Convocation auprès du C.S.E.
Rapport d'incident
Convocation auprès du Directeur
Information aux parents
Convocation des parents
Convocation auprès du directeur pour exclusion temporaire ou définitive
Plainte déposée devant la Gendarmerie en cas d'acte grave

L'axe prioritaire demeure la relation, la médiation, la compréhension.